Image not found or type unknown

Modification d'un contrat assurance

Par **fram20boise**, le **19/03/2012** à **16:00**

Bonjour,
J'ai une souscrit à une assurance à la MAMUT la SMAC cette assurance devait me couvrir en cas d'accident et me couvrir des IJ et des complements des frais médicaux, + 30 jours de femme de ménage.... JE suis tombéé , j'ai fait ma déclaration l'assurance me reponds que par décision lors de l'assemblée générale de la mutuelle, il a été décidé de modifier le contenu de ses prestations. Ces informations ont été portées dans le magazine MAMUT.
Je voulais savoir si il avait le droit, J'aurais du avoir un courrier avec un avennat a mon adresse. Que puisse je faire? Je cherche aussi un modelé de lettre

Cordailement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés